



Règlement de la Randonnée Cyclotourisme « Tour'Thau 2026 »

1. PREAMBULE

La commune de MARSEILLAN, en partenariat avec l'Union Cycliste Marseillanaise, organise le dimanche 7 juin 2026 une randonnée cyclotouriste de 55 km sur un parcours faisant le tour de la lagune de Thau, mettant en valeur les pistes cyclables.

Cette randonnée sera complétée par un parcours de 20 km, le « Ptit'Tour'Thau » qui empruntera exclusivement la piste cyclable du Lido.

2. PARCOURS ET DEPARTS

La totalité de la randonnée, depuis le départ de Marseillan-Plage jusqu'à l'arrivée à Marseillan-Plage, sera balisée. Le marquage sera fait au sol, en jaune et sera constitué d'une flèche directionnelle accompagné du sigle « Tour'Thau 2026 »

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront clôturées le mardi 2 juin 2026 à 16h00. Les inscriptions seront validées à réception des documents (fiche d'inscription et règlement) et du paiement.

Les documents d'inscription individuelle sont disponibles :

- 1/ par internet en ligne sur : www.ucm.clubeo.com, rubrique TOURTHAU 2026 Marseillan
- 2/ par courrier : Bulletin d'inscription à télécharger sur : www.ucm.clubeo.com rubrique TOURTHAU

3/ par formulaire d'inscription à retirer à l'accueil de la Mairie et déposer dans l'urne mise en place à cet effet dans le hall de la mairie.

Les inscriptions à la randonnée « Tour'Thau » sont fermes et définitives et tout désistement, pour quelque motif que ce soit, n'ouvre droit à aucun remboursement.

Si le jour de la randonnée il pleut. Celle-ci sera annulée pour des raisons de sécurité et les personnes inscrites pourront venir, muni d'un contenant, retirer leur repas. Celui-ci ayant été commandé et livré.

En raison des délais nécessaires à la commande du Repas, il ne sera pris aucune inscription après la date limite du **2 juin 2026 16H**

Flux des participants :

L'échelonnement des départs se fera de 8h30 à 10h. Les départs et arrivées auront lieu à l'Office du Tourisme de Marseillan-Plage. Le parcours s'effectuera en petits groupes de 15 à 20 personnes.

Chaque groupe disposera d'une personne connaissant le parcours, membre d'une association partenaire.

Déroulement de la journée du Tour'Thau 2026

A partir de 7h30, accueil des cyclotouristes avec une tasse de café ou un jus de fruit, pointage des participants et distribution des Tee-Shirts et bracelets.

A partir de 8h30, départ des participants par groupes toutes les 2 minutes. Les participants occasionnels partiront en priorité suivis des pratiquants plus réguliers. Sur le parcours 2

ravitaillements seront proposés, le premier au km 22 (Aire de Bouzigues) et le second au km 42 (Aire de Villeroy).

10h, départ du Ptit'Tour'Thau pour les personnes à mobilité réduite, les jeunes et les accompagnants

A l'arrivée, une boisson sans alcool sera offerte à tous les participants.

13h00, mise en place du repas festif au centre aéré de Marseillan-Plage, Chemin du Gourg de Maffre.

4. UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE Choix des itinéraires

Le parcours proposé par l'organisateur s'efforcera de ne pas présenter de danger spécifique. Les voies sont cependant ouvertes à la circulation publique et aux cyclistes. Les voies réservées aux cyclistes, lorsqu'elles existent seront privilégiées.

5. SECURITE ET PREVENTION

Catégories de vélo autorisées

Ne peuvent participer à cette journée, que les personnes inscrites utilisant des vélos (route, Gravel, VTC ou VTT) à propulsion musculaire, des vélos (route, Gravel, VTC ou VTT) à assistance électrique ainsi que les vélos spécifiques adaptés aux personnes à mobilité réduites.

Port du casque

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour la pratique du cyclotourisme.

Certificat médical

Contrairement aux compétitions cyclistes et cyclo-sportives, la présentation du certificat de non-contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer aux randonnées de cyclotourisme. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toute activité.

Moyens de secours

Les numéros de téléphone des secours sont inscrits sur les feuilles de route remises à chaque participant au départ.

6. DEVOIRS DES PARTICIPANTS

Comportement routier

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- d'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Sur la partie du parcours empruntant une voie normale de circulation (donc hors-piste cyclable), les participants devront circuler en file indienne afin de laisser libre le dépassement par des véhicules automobiles. La circulation de plusieurs cyclistes de front est interdite.

Equipement des cycles

Les cycles utilisés par les participants doivent être équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de Sécurité et de freinage.

Environnement

Pour la pérennité des milieux traversés et afin de préserver l'environnement, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (emballages de barres ou gels énergétiques, papiers...) et à les déposer au niveau des zones de propreté mises en place aux points de ravitaillement et à l'arrivée

7. ASSURANCE DES PARTICIPANTS

Les participants au « Tour'Thau » régulièrement inscrits sont couverts en responsabilité civile par l'assurance que la commune de Marseillan (organisateur) a souscrite auprès de SMACL assurances.

Tout problème devra être signalé à l'organisateur sans délai.

8. SPECIFICITE DES PARTICIPANTS

Origine des participants

Toute personne de nationalité française ou étrangère peut participer à la randonnée cyclotouriste « Tour'Thau »

Identification des participants

Une feuille de route est remise à chaque participant régulièrement inscrit au moment de son pointage de départ.

Accueil des mineurs

Les participants mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive doivent présenter une autorisation parentale ou être accompagnés. La présence d'un adulte accompagnateur est impératif pour un enfant de moins de 14 ans.

IMPORTANT

Chaque participant devra être muni d'une pièce d'identité.

Les participants autorisent les organisateurs à disposer des images sur lesquelles ils sont susceptibles de figurer (brochure, promotion, site internet...)

La participation à la randonnée « Tour'Thau » implique l'acceptation complète du présent règlement.

NUMÉROS UTILES

06 12 20 42 08

06 14 02 59 49

06 06 87 37 50

PATRICK

BERNARD

GUY